
L'Ontario élargit la vente de bière et de cidre à 80 autres magasins*LCBO lance un appel d'offres invitant les épiceries à soumissionner*

Le 6 février 2017

NOUVELLES

L'Ontario donne suite à son engagement d'offrir plus de commodité et de choix aux habitants de la province en élargissant la vente de bière et de cidre à 80 autres épiceries.

Actuellement, 130 épiceries sont autorisées à vendre de la bière et du cidre dans la province, dont 70 peuvent aussi vendre du vin. À compter d'aujourd'hui, 80 épiciers peuvent faire une demande d'autorisation pour vendre de la bière et du cidre.

Plus de 210 épiceries auraient ainsi l'autorisation de vendre de la bière et du cidre. Les emplacements des épiceries autorisées seront annoncés en mai et la vente devrait commencer cet été.

L'Ontario est fermement attaché au principe de responsabilité sociale. De par la loi, les détaillants qui vendent de la bière ou du vin doivent avoir des espaces de vente désignés et vendre leurs produits pendant les heures normales, respecter les restrictions concernant la taille des contenants et le volume d'alcool, et se conformer aux exigences relatives au personnel et à la formation en matière de responsabilité sociale.

Offrir aux consommateurs plus de choix et de commodité, tout en créant un environnement dynamique et concurrentiel pour les producteurs de bière et de cidre, fait partie du plan du gouvernement visant à créer des emplois, à stimuler notre économie et à améliorer la vie quotidienne de notre population.

CITATION

« C'est une nouvelle étape de notre initiative visant à vendre de la bière et du cidre dans 80 autres épiceries et à offrir plus de commodité et de choix aux consommateurs de la province. Nous poursuivons notre engagement à transformer la vente au détail d'alcool comme cela ne s'est jamais fait en 90 ans – et nous sommes sur la bonne voie. La vente d'alcool est un mandat public que les épiciers déjà autorisés prennent très au sérieux. J'encourage tous les commerçants intéressés à assumer cette responsabilité à profiter de cette opportunité. »

— Charles Sousa, ministre des Finances

FAITS EN BREF

- Les épiciers sont invités à s'inscrire via Biddingo afin de présenter leur proposition à la LCBO. Une fois que les soumissionnaires retenus auront reçu une autorisation de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario, ils pourront acheter de la bière et du cidre à la LCBO pour les revendre dans les épiceries autorisées.
- À terme, il sera possible d'acheter de la bière et du cidre dans jusqu'à 450 épiceries dont jusqu'à 300 vendront aussi du vin. Ces magasins s'ajoutent aux quelque 450 Beer Stores et 650 magasins de la LCBO de la province.
- La carte et la liste des épiceries actuellement autorisées à vendre du vin, de la bière ou du cidre sont accessibles à ontario.ca/plusdechoix.
- Autoriser la vente de bière et de vin dans les épiceries de la province donne suite aux recommandations finales du Conseil consultatif de la première ministre pour la gestion des biens provinciaux. Les changements concernant la vente au détail d'alcool en Ontario comprennent la [vente de bière dans les épiceries](#), la [vente de cidre dans les épiceries](#), [la possibilité de faire ses achats en ligne à LCBO.com](#) et la [vente de vin](#) dans les épiceries.
- Toutes les épiceries qui vendent du vin, de la bière et du cidre doivent se conformer aux exigences en matière de vente responsable d'alcool sous la supervision de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Pour en savoir plus sur le processus d'appel d'offres [LINK TO NEW BACKGROUNDER]

AUTRES RESSOURCES

- [Atteindre un juste équilibre : Modernisation de la vente au détail et de la distribution du vin et des spiritueux en Ontario](#)
- [Des initiatives de soutien provincial favorisent la consommation responsable d'alcool](#)
- [Processus d'autorisation de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario](#)

RENSEIGNEMENTS POUR LES MEDIAS SEULEMENT :

Kelsey Ingram, bureau du ministre, kelsey.ingram@ontario.ca, 416 326-1409,
Scott Blodgett, ministère des Finances scott.blodgett@ontario.ca, 416 325-0324

ontario.ca/finance

Available in English